

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **25 (1933)**

Heft 12

PDF erstellt am: **19.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

25^{me} année

Décembre 1933

N° 12

Un krach bancaire et les enseignements qui en découlent.

Par *Max Weber.*

Si la Banque populaire demande à la Confédération de venir à son aide pour éviter la faillite complète, et si l'Etat consent à garantir 100 millions de francs, ce sont là des faits d'une telle importance que la classe ouvrière est pleinement en droit d'exiger d'être renseignée objectivement.

La Banque populaire est étroitement liée à la population suisse. Le nombre des membres coopérateurs et des détenteurs de parts sociales ne s'élève pas à moins de 94,000; aucune autre banque, et en général nulle autre entreprise privée ne compte, même pas approximativement, un nombre d'intéressés aussi élevé. Il y a en outre 300,000 déposants intéressés au développement de l'institut. Mais ce n'est pas là, ce qui dans le cas de la Banque populaire préoccupe en toute première ligne, l'opinion publique, ce que l'on veut en l'occurrence, c'est discuter du principe de la politique bancaire et de l'attitude à adopter par le public et l'Etat.

Comment la Banque populaire a passé au rang de grande banque.

La Banque populaire suisse fut fondée en 1868 sous forme d'une banque pour les artisans, les petits commerçants, mais également pour les salariés, en un mot comme banque *des petites gens*. C'est pourquoi on lui donna la forme coopérative, afin d'accorder un droit de collaboration à ses clients et les faire également participer au rendement de l'institut. C'est pour cette raison également que, contrairement aux autres banques commerciales, la Banque populaire fut *décentralisée* et établie sur la base de banques d'arrondissements avec leurs succursales locales et régionales. Cette décentralisation était nécessaire et salutaire, car elle permettait aux chefs des banques locales de pouvoir suivre de près la situation de leurs débiteurs.